

Demain, un gouvernement mondial : Kant

Entretien du 31 octobre 2011

Nous avons discuté, dans le premier entretien, de la perte de souveraineté des peuples de la terre face aux oligarques qui cumulent les moyens de s'emparer du pouvoir politique national. Les États représentent de moins en moins les citoyens des différents pays, car les ploutocrates ont trouvé des moyens efficaces de faire pencher la balance de leur côté. En politique interne, ils font appel au lobbying, à l'aller-retour entre les postes clés des secteurs public et privé et à la privatisation bon marché des institutions et des services publics pour assouvir leur envie d'argent et de pouvoir. L'État est à vendre aux plus offrants ! À l'international, les paradis fiscaux et les zones franches industrielles sont de bons moyens de ne pas payer d'impôts et de ne pas avoir à embaucher des « travailleurs onéreux » pour les grandes sociétés. Cela prive l'État de revenus, et il doit alors taxer davantage la classe moyenne et s'endetter pour assurer les services essentiels.

Maintenant que nous avons constaté la situation intérieure des pays et ses effets sur la souveraineté, interrogeons-nous sur la capacité des différentes organisations internationales à faire une différence en faveur des citoyens, à établir une justice et un état de paix mondiaux. Pour ce faire, nous présenterons d'abord la pensée d'Emmanuel Kant, qui considère que l'histoire humaine est un lent, mais régulier progrès vers un monde dans lequel tous les régimes internes sont républicains et participent à une grande organisation planétaire qu'il nomme la *Société des nations*. Celle-ci permet aux États d'adopter des règles de conduite pour préserver la paix et un tribunal pour régler pacifiquement les différends. La seconde partie de l'entretien visera à démontrer à quel point nous sommes éloignés de la société internationale kantienne, malgré la naissance et la croissance de l'Organisation des Nations Unies. D'abord, l'ONU ne respecte pas les conditions structurelles mises en place par Kant, puisqu'elle accepte comme membres des pays qui ne sont pas libres et les décisions ne sont pas prises dans un accord commun. Ensuite, nous verrons que même les règles établies par Kant afin de parvenir à la *Société des nations* ne sont pas respectées par ceux qui font aujourd'hui la guerre. Finalement, nous interrogerons Kant et l'ONU par rapport au lien entre la justice sociale et la paix internationale.

Kant : l'histoire comme développement progressif de la raison

Kant voit l'histoire de l'humanité en tant que progrès vers des sociétés républicaines et des relations internationales ordonnées et pacifiques. Il expose sa conception dans un texte intitulé *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique* (1784). Ainsi, selon lui, les êtres humains, même s'ils obéissent à leurs intérêts propres et ne visent qu'à la réalisation de leurs fins particulières, participent à un *dessein de la nature* : « Les hommes, pris individuellement, et même des peuples entiers, ne songent guère qu'en poursuivant leurs fins particulières en conformité avec leurs désirs personnels, et souvent au préjudice d'autrui, ils conspirent à leur insu au dessein de la nature ; dessein qu'eux-mêmes ignorent, mais dont ils travaillent, comme s'ils suivaient ici un fil conducteur, à favoriser la réalisation. »¹ Le destin des multiples générations qui participent à l'histoire du genre humain est donc déjà tracé à l'avance, et ce même si les êtres humains sont tout à fait libres de leurs actions. Il s'agit d'un progrès inévitable de la raison, qui s'actualise, au niveau politique, par le développement de la liberté civile. Ce développement est très lent, puisqu'il implique un long exercice de la raison, c'est-à-dire une série d'essais et d'erreurs permettant à l'humanité de s'améliorer de générations en générations. Le processus de développement des sociétés de droit implique conséquemment la participation d'une kyrielle de générations successives, chacune poursuivant l'avancée des autres vers une constitution parfaite.

Le moteur de l'évolution historique est *l'insociable sociabilité*, soit le double penchant des êtres humains et des peuples à vouloir s'associer aux autres et à vouloir tout à la fois s'en dissocier et tout ramener à soi. *L'insociable sociabilité* est à l'origine de tous les talents, des régimes politiques républicains et de la *Société des nations* : « Toute culture, tout art formant une parure à l'humanité, ainsi que l'ordre social le plus beau, sont les fruits de l'insociabilité, qui est forcé par elle-même de se discipliner, et d'épanouir de ce fait complètement, en s'imposant un tel artifice, les germes de la nature. »² L'état de nature entre les individus implique une liberté sans contrainte pour les êtres humains, mais également, puisque chacun ne considère que son intérêt propre, des conflits et des désordres qui ne peuvent être résolus que par la force. Pour éviter les malheurs et les souffrances liés à la liberté sans limite, les individus

¹ Kant, E. *Opuscules sur l'histoire*, Flammarion, Paris, 1990, p.70.

² *Ibid.*, p.77.

mettent en commun leur force et constituent un corps politique. Par ce contrat est institué l'État, qui a pour fonction de garantir un maximum de liberté à chacun, tout en imposant un maximum de contrainte par la loi.

L'insociable sociabilité joue un rôle similaire au niveau des relations internationales, puisque les nations du monde, avant qu'elles n'aient contracté pour joindre l'alliance de paix, sont dans un état de nature qui engendre la rivalité et la guerre. Celles-ci entraînent des dépenses exorbitantes, des blessés et des morts en grand nombre, et s'accaparent toutes les forces des États. En ce sens, la guerre entraîne des effets inattendus, et lui succède après les pénibles événements, des relations plus prononcées entre les peuples qui ont combattu, jusqu'au jour où naît une organisation internationale ayant pour but de préserver la paix.

« Ainsi, par le moyen des guerres, des préparatifs excessifs et incessants en vue des guerres et de la misère qui s'ensuit intérieurement pour chaque État, même en temps de paix, la nature, dans des tentatives d'abord imparfaites, puis finalement, après bien des ruines, bien des naufrages, après même un épuisement radical de leurs forces, pousse les États à faire ce que la raison aurait bien pu leur apprendre sans qu'il leur en coûtât d'aussi tristes épreuves, c'est-à-dire à sortir de l'état anarchique de sauvagerie, pour entrer dans une *Société des nations*. Là, chacun, y compris le plus petit État, pourrait attendre la garantie de sa sécurité et de ses propres droits non pas de sa propre puissance ou de la propre appréciation de son droit, mais uniquement de cette grande *Société des nations*, c'est-à-dire d'une force unie et d'une décision prise en vertu des lois fondées sur l'accord des volontés. »³

En somme, l'insociable sociabilité au niveau des nations s'expriment entre autres par la guerre. Or, la guerre est très coûteuse pour les États en termes financiers et en vies humaines. C'est ce qui pousse les différentes nations, considérées par Kant comme des personnes morales, à passer un contrat les unes avec les autres afin que leur liberté et leur sécurité ne soient plus garanties par la force, mais par des lois inscrites dans une constitution.

Kant : la Société des nations comme garant de la paix perpétuelle

Après avoir considéré la *Société des nations* en tant qu'achèvement du développement historique de la raison, voyons quelle forme devrait prendre cette association des nations du

³ *Ibid.*, p.80.

monde à l'aide de l'*Essai philosophique sur la paix perpétuelle*. Le premier article définitif stipule que la *Société des nations* doit être une alliance pacifique contractée entre des États républicains. En effet, les gouvernements des peuples libres doivent obtenir le consentement des citoyens pour partir en guerre. Or, l'utilisation de la violence est onéreuse et les citoyens libres n'y consentiront qu'en des conditions d'extrême urgence. Ils savent qu'ils devront payer le prix de la guerre : des blessés, des morts, des dépenses importantes. Tandis que les sujets d'un gouvernement despotique n'ont pas leur mot à dire sur le bien fondé des guerres ; ils se contentent d'obéir. Les États non-républicains iront donc plus souvent en guerre, puisque ceux qui décident de la mener n'en subissent pas les conséquences.

Le second article définitif nous présente la forme de l'association internationale : *une fédération d'États libres*. Par la négative, l'article signifie que l'association ne doit pas prendre la forme d'une République mondiale, qui aurait ses propres institutions (législatives, exécutives et judiciaires) et son pouvoir public, puisque les États ne seraient plus libres. Au contraire, l'union doit permettre aux États de demeurer libres et de conserver leur souveraineté. De plus, elle prévoit l'instauration d'une constitution qui rend publiques les règles de l'association volontaire. Dans le cas de non-respect des règles de l'engagement, l'État victime peut en appeler devant des arbitres internationaux et impartiaux qui sont aptes à juger la cause, et ainsi éviter le recours à la force pour déterminer le gagnant.⁴ « Cette alliance n'établirait aucune domination d'État à État; son seul effet serait de garantir la liberté de chaque État particulier qui participerait à l'association, sans que ces États eussent besoin de s'assujettir, comme les hommes qui sortent de l'état de nature, à la contrainte légale d'un pouvoir public. »⁵

Dans son *Essai philosophique sur la paix perpétuelle*, Kant présente également les règles essentielles qui devraient permettre, à long terme, la réalisation de la *Société des nations* telle qu'il la conçoit. Nous retiendrons, pour les besoins de notre entretien, trois des six règles mises en place par l'auteur. La première règle retenue stipule que les États n'ont pas le droit de s'ingérer dans la constitution d'autres États ou de s'emparer du pouvoir de gouverner un peuple qui n'est pas le leur : « *Aucun État ne doit s'ingérer de force, dans la constitution ni dans le*

⁴ Le problème du droit de retrait de l'association reste entier. L'organisation peut-elle juger les actions d'un pays ou d'un gouvernement qui ne fait pas partie de l'accord ?

⁵ Kant, E. *Essai philosophique sur la paix perpétuelle*, CEC, Montréal, 2007, p.42.

gouvernement d'un autre État. »⁶ Tous les peuples sont libres et autonomes, et s'immiscer dans leur constitution ou contrôler leur gouvernement irait à l'encontre de leur liberté et de leur autonomie. Ensuite, la seconde règle retenue veut que même dans la guerre certaines actions, particulièrement violentes, ne soient pas commises. Kant soutient qu'il faut à tout prix que les soldats évitent de poser des gestes qui pourraient empêcher les pays en conflit de retrouver la paix : « *On ne doit pas permettre, dans une guerre, des hostilités qui seraient de nature à rendre impossible la confiance réciproque quand il sera question de la paix.* »⁷ Si cette règle n'est pas respectée, il s'en suivrait une guerre longue et fastidieuse, qui durerait jusqu'au moment où les ennemis auraient épuisé toutes leurs forces. Enfin, retenons une troisième règle présentée par Kant : « *L'État ne doit pas contracter de dettes en vue de ses conflits extérieurs.* »⁸ Un emprunt contracté afin de faire la guerre sert moins les intérêts de la nation que des provisions en vue de disettes ou des investissements dans des travaux publics. De plus, les emprunts à des fins guerrières peuvent devenir très difficiles à supporter pour les citoyens qui doivent en assumer les frais par les taxes et les impôts, et même mener à la banqueroute du pays.

En somme, pour Kant, l'histoire de l'humanité est considérée comme un long développement de la raison auquel participe de multiples générations d'êtres humains libres. Ce développement amène la naissance de sociétés républicaines, associées dans une alliance qui vise la paix internationale : « On peut envisager l'histoire de l'espèce humaine en gros comme la réalisation d'un plan caché de la nature pour produire une constitution politique parfaite sur le plan intérieur, et, en fonction du but à atteindre, également parfaite sur le plan extérieur ; c'est le seul état de chose dans lequel la nature peut développer toutes les dispositions qu'elle a mises dans l'humanité. »⁹ L'association libre entre les peuples doit prendre la forme d'une *Société des nations*, c'est-à-dire d'un accord libre et volontaire qui a pour fin d'assurer leur liberté et leur sécurité mutuelles. Seules les États républicains, c'est-à-dire ceux dont la constitution est déterminée par l'ensemble du peuple, peuvent participer à l'organisation internationale. Pour que cette organisation puisse s'étendre et embrasser les différents peuples de la terre, ceux-ci doivent adopter certaines règles essentielles : respecter l'autonomie des

⁶ *Ibid.*, p.34.

⁷ *Ibid.*, p.34.

⁸ *Ibid.*, p.33.

⁹ Kant, E. *Opuscules sur l'histoire*, Flammarion, Paris, 1990, p.83.

autres pays, conduire la guerre de manière à ce que la paix soit ensuite possible et éviter de s'endetter pour grossir l'appareil militaire.

L'Organisation des nations unies, la réalisation de la *Société des nations* de Kant ?

La première tentative de formation d'une alliance de paix internationale fut celle qui porta le nom de Société des nations au sortir de la Première guerre mondiale (1914-1918). Fondée en 1920, elle regroupe au départ 45 pays et est constituée en réaction aux horreurs de la guerre. Dès son institution, la SDN fait sien les deux mandats suivant : maintenir la paix et favoriser les échanges économiques et sociaux entre les peuples. La première forme de la *Société des Nations* est considérée comme un échec, puisqu'elle n'a pu empêcher la montée du fascisme et du nazisme, et finalement la Deuxième guerre mondiale.

En 1945, après la Deuxième guerre mondiale (1939-1945), la Charte des nations unies est adoptée par 51 pays. La structure de la SDN est modifiée afin que les résolutions de l'ONU puissent être appliquées. Les grandes puissances victorieuses de la deuxième guerre mondiale (Chine, États-Unis, France, Angleterre, Russie) deviennent des membres permanents du Conseil de sécurité, qui seul détient le pouvoir d'imposer des sanctions économiques ou militaires. Aujourd'hui, l'ONU compte 193 membres, soit presque tous les pays du monde. L'Organisation des Nations Unies n'est pas un gouvernement mondial ; elle ne fait pas de lois dans les différents pays du monde et n'a pas d'armée permanente. L'ONU suggère plutôt une *Déclaration universelle des droits de l'homme*, qui devrait, idéalement, servir de base commune aux différents pays. Les Nations Unies visent principalement les quatre buts suivant¹⁰ : maintenir la paix dans le monde ; développer des relations amicales entre les nations ; aider les nations à travailler ensemble pour améliorer le sort des pauvres, pour vaincre la faim, la maladie et l'analphabétisme et pour encourager chacun à respecter les droits et les libertés d'autrui ; coordonner l'action des nations pour les aider à atteindre ces buts.

En un sens, Kant avait donc vu juste. Les deux guerres mondiales du XXe siècle ont eu pour conséquence des accords internationaux visant la paix ; *l'insociable sociabilité* des peuples

¹⁰ <http://www.un.org/fr/aboutun/index.shtml>

a eu pour résultat des organisations internationales qui, au final, regroupent presque toutes les nations du monde. Si l'ONU est une amélioration par rapport à la SDN, pouvons-nous affirmer qu'elle est la réalisation de la pensée kantienne ? L'ONU est-elle la concrétisation du projet d'une *Société des nations* ?

Problèmes structurels à l'ONU

La première piste de réponse à la question est à chercher dans la structure même de l'organisation internationale, en lien avec les deux articles définitifs de *l'Essai philosophique sur la paix perpétuelle*. Tout d'abord, les nations qui sont admises à l'ONU sont loin d'être toutes républicaines. Pour Kant, un pays est républicain lorsque les lois sont dictées par la société civile et qu'elles permettent un maximum de libertés aux citoyens ; la constitution doit tirer son origine de la démocratie. Or, la Freedom House, un organisme indépendant à but non lucratif dont le siège social est à Washington, évalue chaque année le développement de la démocratie et de la liberté dans le monde, et ce depuis plus de 41 ans. Pour l'année 2010, l'organisme a évalué que seulement 87 des 193 pays membres de l'ONU pouvaient être considérés libres.¹¹ Au contraire, 47 pays ont été évalués comme étant non-libres, soit environ le quart des régimes politiques dans le monde, ou encore 35% de la population mondiale. De plus, l'organisme constate un déclin constant en ce qui concerne la liberté dans le monde depuis cinq ans. À ce titre, deux exemples sont éloquentes : la Chine et la Russie. Ces pays sont membres du Conseil de sécurité et sont considérés comme non-libres par la Freedom House, car les médias et la société civile sont contrôlés par le gouvernement en place. Les arrestations, souvent injustes, sont fréquentes et les citoyens ont très peu de liberté d'expression.

Dans un second temps, Kant nous dit que les décisions de la *Société des nations* doivent être prises selon un accord des volontés. Il faut alors affirmer les lois de la coopération internationale en fonction du bien commun et de la liberté de tous les membres. Comme le signale Maurice Bertrand : « Le monde a besoin de mécanismes institutionnels qui pourraient permettre de faciliter l'établissement d'un consensus entre les peuples, de faire face de façon coordonnée aux problèmes dont chacun reconnaît le caractère planétaire, de prévoir en

¹¹ <http://www.freedomhouse.org/template.cfm?page=130&year=2011>

commun l'avenir, de gérer finalement la planète avec un certain degré de rationalité. »¹² À l'heure actuelle, la structure que propose la Charte des nations unies ne semble pas adéquate pour permettre le consensus planétaire. Le financement de l'ONU cause problème, même si certaines limites sont imposées afin d'empêcher un État d'acheter l'organisation. Les États-Unis contribuent à hauteur de 583 millions, soit 22% du budget annuel qui s'élève à un peu moins de 2,5 milliards.¹³ En tout et partout, les six membres qui contribuent le plus fournissent environ 70% de la totalité des sommes recueillies, et, outre le Japon, tous ces membres sont des pays occidentaux. De surcroît, la direction du Conseil de sécurité est laissée à cinq puissances économiques mondiales (la Russie, la Chine, les États-Unis, la France et l'Angleterre). Ces puissances, victorieuses de la seconde guerre mondiale, possèdent un veto en ce qui concerne toutes les résolutions et décisions. Le Brésil, l'Inde et l'Afrique du Sud font aujourd'hui pression pour obtenir des sièges permanents au sein du Conseil de sécurité, et ainsi rendre l'organisation internationale plus démocratique. Par contre, pour obtenir un tel changement, il faudrait l'aval du deux tiers des pays membres et de tous les membres permanents du Conseil de sécurité. L'ONU est-elle irréformable ?

Guerre, paix et sécurité

La seconde piste qui nous permet de répondre à la question de savoir si l'ONU est la réalisation de la *Société des nations* proposée par Kant est la recherche des intérêts nationaux et privés en ce qui concerne la guerre. En effet, les guerres servent encore de nos jours à intervenir dans des pays étrangers afin de servir les intérêts nationaux de grandes puissances et les intérêts privés de leurs milieux financiers. Qui plus est, l'ONU n'a plus vraiment de rôle à jouer dans la conduite de la guerre, voir dans sa légitimation. L'OTAN et les États-Unis ont pris le contrôle en ce qui concerne la sécurité internationale et les interventions militaires, laissant le rôle de maintien de la paix ou d'assistance à la suite de désastres à l'organisation internationale : « L'ONU se contente désormais de venir en aide aux pays dévastés : son rôle semble s'orienter vers un renouveau de l'idée de tutelle [...] La « sécurité collective », assurée

¹² Bertrand, M. *L'ONU (5^e édition)*, La Découverte, Paris, 2004, p.103.

¹³ http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=ST/ADM/SER.B/824

par des interventions militaires répressives, dans des cas limités définis essentiellement par les États-Unis, est du ressort de l'OTAN et même, depuis 2001, des seuls États-Unis. »¹⁴

En 2003, les États-Unis, alors dirigés par Georges W. Bush, ont entamé une seconde guerre contre leurs ennemis irakiens. Pourtant, trois des cinq membres permanents du Conseil de sécurité avaient alors voté contre l'utilisation de la force contre l'Irak, mais les États-Unis, faisant fi du veto de leurs alliés, ont attaqué le pays de Saddam Hussein sans respecter le droit international. Il s'agissait de la première d'une série de graves infractions commises dans ce pays. Pour s'en convaincre, considérons les trois règles kantienne, dont l'emploi est nécessaire à la constitution de la *Société des nations*, et tentons de les appliquer à l'exemple fourni par la guerre en Irak.

Le « traitement de choc » administré aux Irakiens débute le 20 mars et, au cours des six premières semaines, plus de 30 000 bombes et 20 000 missiles de croisière sont largués sur le territoire irakien pour détruire certaines cibles et semer une terreur généralisée.¹⁵ Suite à la chute du régime de Saddam Hussein, les États-Unis vont s'installer dans la zone verte, une enclave fortifiée construite à l'intérieur du pays afin de l'administrer et de créer un nouveau gouvernement. Les Américains désignent alors Paul Bremer afin de diriger « la reconstruction et l'assistance humanitaire en Irak », c'est-à-dire afin de transformer radicalement l'économie et la constitution irakiennes. Celui-ci s'empresse de mettre en place une série de mesures néolibérales : il licencie 500 000 employés de l'État, dont une grande partie des soldats de l'ancien régime, privatise les 200 sociétés d'État (qui peuvent dorénavant être possédées à 100% par les étrangers), congédiant par le fait même le deux tiers de leurs employés, et ouvre les frontières aux importations.¹⁶ Les Américains voulurent également pérenniser les changements économiques de Bremer en tentant d'imposer, à deux reprises, mais sans succès, une constitution aux Irakiens. Ces mesures ont eu pour effet de semer la colère chez les soldats, les fonctionnaires, les gens d'affaires et les travailleurs, en fait dans presque toute la population civile qui manquait des nécessités élémentaires ; 50% des personnes n'avaient pas accès à l'eau, et le taux de chômage s'élevait à 67%.¹⁷

¹⁴ Bertrand, M. *L'ONU (5^e édition)*, La Découverte, Paris, 2004, p.102.

¹⁵ Klein, N. *La stratégie du choc. La montée d'un capitalisme du désastre*, Leméac, Montréal, 2008, p.512.

¹⁶ *Ibid.*, p.542-543.

¹⁷ *Ibid.*, p.526.

Devant ce mécontentement populaire généralisé, les États-Unis hésitèrent longuement avant de réaliser leur promesse d'instaurer la démocratie. La voix du peuple aurait sans doute empêché les Américains de construire leurs bases militaires en Irak et aurait freiné l'accès aux ressources pour les multinationales. C'est pourquoi il fallut attendre jusqu'au 30 janvier 2005 avant d'assister à des élections législatives. Finalement, pour achever cette brève histoire de l'ingérence américaine dans la constitution et le gouvernement irakiens, notons que la loi sur la privatisation du pétrole fut votée par le Conseil des ministres de l'Irak en février 2007, alors que régnait le chaos social suite à l'exécution de Saddam Hussein.¹⁸ Autrefois, le gouvernement irakien recevait 95% de ses revenus du pétrole. Désormais, de grandes sociétés comme BP, Shell, Chevron et Exxon Mobil s'approprient presque tous les profits de l'exploitation sans même être obligées d'employer des Irakiens. Les élus ne peuvent même plus contester les décisions rendues dans ce domaine, puisqu'un groupe indépendant, le Federal Oil and Gas Council, se chargent de l'administration de la ressource pétrolière.

Une seconde règle kantienne a été violée à de nombreuses reprises lors de la guerre en Irak ; les États-Unis ont érigé la torture en système, compromettant les chances de parvenir à une paix durable. Durant les 42 premiers mois de l'occupation, environ 61 500 Irakiens ont été emprisonnés et une grande partie d'entre eux torturés.¹⁹ Les techniques de torture sont maintenant connues : isolement total, harcèlement psychologique, blessures corporelles, simulations de noyade, électrochocs, etc. La prison la plus célèbre de l'occupation est sans doute celle d'Abou Graïb, puisque plusieurs photos montrant des soldats américains souriant tandis qu'ils torturent des Irakiens furent rendues publiques. Cependant, il y avait plusieurs de ces prisons clandestines sur le territoire occupé, dont une opérée par la CIA près de l'aéroport de Bagdad. Les méthodes de torture y étaient extrêmement ordonnées, présentées sur des listes exhaustives. L'édifice abritait plusieurs chambres, dont quelques unes entièrement peintes en noir, sans fenêtre, avec des haut-parleurs aux quatre coins. Cette prison fut découverte suite à la délation d'un sergent, qui craignait un procès pour le non-respect des conventions de Genève concernant la torture. En 2005, on a également retrouvé un donjon au ministère de l'Intérieur, dans lequel 173 prisonniers subissaient la torture (dents et ongles arrachés, marques

¹⁸ *Ibid.*, p.583.

¹⁹ *Ibid.*, p.566.

de perceuse sur le crane, chair en lambeaux...). En tout et partout, la Croix-Rouge estime qu'entre 70% et 90% des personnes faites prisonnières ont été emprisonnées « par erreur ».²⁰ Évidemment, les rafles, les emprisonnements sans preuve et les tortures sont des actes interdits par le droit international et moralement répréhensibles. Il ne faut donc pas s'étonner si : « La violence imprévue dans laquelle l'Irak est aujourd'hui plongé est l'œuvre des architectes de la guerre dont l'optimisme s'est révélé fatal – issue rendue inévitable par une expression en apparence inoffensive, voire idéaliste : « un modèle pour un nouveau Moyen-Orient ». »²¹

Au total, la guerre en Irak aura coûté près de 800 milliards de dollars au peuple américain, et plus de 3000 milliards si nous prenons en compte les soins des anciens combattants (plus de 32 000 soldats blessés) et d'autres coûts indirects, comme le calcule l'économiste Joseph Stiglitz.²² Elle a contribué, avec la guerre en Afghanistan, à l'immense dette américaine de 14 300 milliards de dollars. Les deux guerres ont en effet coûté plus de 1250 milliards aux contribuables américains (sans compter les coûts indirects), soit plus de 11% de la dette totale des États-Unis.²³ Outre les grandes sociétés pétrolières, la guerre en Irak fut, par contre, extraordinairement profitable pour le complexe militaro-industriel.²⁴ Les compagnies privées liées à la guerre reçurent, à partir de 2001, plus de 300 milliards de dollars par année en contrats gouvernementaux.²⁵ Par exemple, en 2006, il y avait en Irak 48 000 mercenaires privés, engagés par les gouvernements américains et anglais.²⁶ Beaucoup de ces mercenaires étaient fournis par la firme Blackwater. Celle-ci est spécialisée, entre autres, dans la protection de convois, d'institutions ou d'ambassades, elle offre la possibilité de réaction rapide en cas d'attaques, et la formation de soldats et de policiers. La firme américaine, qui porte désormais le nom Xe, est à l'origine de plusieurs erreurs qui ont coûté la vie à nombre de civils irakiens,

²⁰ *Ibid.*, p.572.

²¹ *Ibid.*, p.579.

²² Lévesque, C. *Guerre en Irak – Les États-Unis se retirent*, Le Devoir, 20 août 2010.

²³ Tourreille, J. *Crise de la dette américaine – Les États-Unis réduiront-ils les dépenses militaires ?*, Le Devoir, 18 août 2011.

²⁴ Le 17 janvier 1961, le président Dwight Eisenhower quitte ses fonctions et prononce un discours mémorable : « Dans les assemblées du gouvernement, nous devons nous garder de toute influence injustifiée, qu'elle ait ou non été sollicitée, exercée par le complexe militaro-industriel. Le risque potentiel d'une désastreuse ascension d'un pouvoir illégitime existe et persistera. Nous ne devons jamais laisser le poids de cette combinaison mettre en danger nos libertés et nos processus démocratiques. » Pour la traduction française, voir Truffaut, S. *Privatisation de la guerre – Fin de monopole*, Le Devoir, 26 octobre 2010.

²⁵ Klein, N. *La stratégie du choc. La montée d'un capitalisme du désastre*, Leméac, Montréal, 2008, p.463.

²⁶ *Ibid.*, p.585.

particulièrement des meurtres de 17 civils non armés le 16 septembre 2007 à Bagdad. Même si les enquêteurs du FBI estiment que l'usage de la force n'était pas justifié, le procès contre les cinq agents de la firme s'est soldé par un non-lieu, puisque les firmes de sécurité privées sont dans un vide juridique au sein du droit international. La société Halliburton a largement profité des contrats offerts par le gouvernement américain : « En 2006-07, le budget de l'ONU pour les activités de maintien de la paix s'élevait à 5,25 milliards de dollar – à peine plus que le quart des vingt milliards de dollars accordés par contrat à Halliburton. »²⁷ Cette société obtint différents types de contrats, tels que la construction de la zone verte, de différentes bases militaires à travers l'Irak et de prisons. Elle a aussi été l'une des nombreuses sociétés étrangères qui ont participé à la reconstruction de l'Irak, qui au total a permis à seulement 15 000 Irakiens de travailler. Notons que lorsqu'il était vice-président, Dick Cheney recevait un salaire de 211 000\$ par année de la part de Halliburton, en plus de détenir 189 000 actions et 500 000 options d'achat. La guerre en Irak a fait bondir le titre de la société de plus de 300% en plus d'emplir les poches du vice-président.²⁸ Flairant la bonne affaire, la société Lockheed Martin, spécialiste en armement et en aviation, a développé un modèle d'affaire lié au *capitalisme du désastre* en faisant l'acquisition de plusieurs entreprises du secteur de la santé et d'un géant de l'ingénierie. Ainsi, la société peut dorénavant obtenir des contrats pour les bombardements aériens, pour la reconstruction des infrastructures que ses armes ont détruites, et pour soigner les blessés lors de conflits.²⁹

La paix sans la justice ?

Il y a un oubli essentiel dans la pensée kantienne de la *Société des nations* et il s'agit d'un potentiel contrôle de l'économie internationale visant à augmenter et préserver la justice sociale, autant entre les individus qu'entre les peuples du monde. Sans doute, Kant n'avait pas prévu la mondialisation économique et les inégalités sociales, politiques, éducationnelles et sanitaires qui y sont liées, mais nous ne pouvons plus ignorer cette problématique si nous voulons construire un monde pacifique à l'aide de dispositions légales. Une paix perpétuelle sans justice sociale est-elle possible ? La force peut tenir longtemps les opprimés sous le joug des puissants, mais certainement pas à jamais, et encore moins dans le sens où Kant entend la

²⁷ *Ibid.*, p.589.

²⁸ *Ibid.*, p.483.

²⁹ *Ibid.*, p.590.

paix. L'article premier de la Charte des nations unies propose comme l'un des quatre objectifs principaux de l'ONU de « réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire... ». Cependant, les grandes puissances et leurs médias accordent, en général, très peu d'importance aux activités économiques et sociales de l'ONU. Par exemple, le Programme d'aide alimentaire n'avait reçu que la moitié des 250 millions nécessaires pour distribuer des vivres aux quelques 12,4 millions de personnes touchées par la famine dans la Corne de l'Afrique, alors que les médias nord-américains parlent très peu de cette sévère famine.³⁰ De plus, l'argent manque pour assurer la sécurité des nombreux réfugiés, entre autres à Dadaab dans le nord du Kenya. Depuis plusieurs années, le problème de sous-financement de l'ONU est chronique, et, à part pour des missions d'aide urgentes, l'organisation ne joue pas de réel rôle socio-économique à l'échelle internationale. En 2010, les pays riches n'ont versé en moyenne que 0.32% de leur revenu intérieur brut à des fins d'aide publique au développement, pour un total de 129 milliards de dollars. Pourtant, même si ce montant représente un record, il aurait fallu récolter 19 milliards supplémentaires afin de respecter les engagements liés aux objectifs du Millénaire.³¹

L'organisation internationale qui a réellement le pouvoir d'intervenir lors des crises économiques majeures et de redresser les finances publiques est le Fonds monétaire international. Ce dernier fut créé en 1944, lors d'une conférence organisée à Bretton Woods, afin de financer la reconstruction de l'Europe et d'assurer la stabilité économique mondiale. Le FMI n'est pas sous le contrôle de l'ONU, puisqu'il en est totalement indépendant, mais plutôt sous le contrôle des autorités américaines, qui détiennent l'unique droit de veto sur toute décision. Les politiques du FMI se sont transformées au début des années 1980, alors que la Banque mondiale, le Trésor américain et le FMI ont adopté le « consensus de Washington ». À partir de ce moment, la solution à tout problème économique est devenue la libéralisation des marchés. Le FMI a donc utilisé sa capacité de prêter de l'argent aux États en crise pour devenir l'agent promoteur du néolibéralisme ; à tout prêt, trois conditions ont été liées : la libéralisation des marchés, la privatisation des ressources étatiques et l'austérité budgétaire. L'économiste Joseph Stiglitz soutient que le programme du FMI, depuis les années 1980, a eu des répercussions néfastes majeures sur les pays aidés : « Les réformes du consensus de

³⁰ Le Monde, *Somalie – Des obstacles à l'aide alimentaire dans un pays en guerre*, Le Devoir, 20 août 2011.

³¹ <http://www.liberation.fr/economie/01012330175-l-aide-des-pays-riches-au-developpement-atteint-un-montant-record>

Washington ont exposé les pays à des risques beaucoup plus graves, que l'on a fait démesurément supporter par leurs habitants les moins armés pour cela. Exactement comme, dans de nombreux pays, le rythme et l'enchaînement des réformes ont eu pour effet une destruction d'emplois qui a surpassé la création d'emplois, l'exposition aux risques a dépassé l'aptitude à créer des institutions pour y faire face, dont des filets de sécurité efficaces. »³²

Les décisions du FMI, en particulier depuis les changements des années 1980, n'ont pas pris en compte les impacts socio-économiques sur les individus, et à plus forte raison sur les pauvres. Ainsi, les « politiques d'ajustement structurel » liées aux prêts ont entraîné la fermeture d'entreprises et de banques locales, et ont causé des inégalités prononcées, des émeutes, et même des famines. La dérèglementation tout azimut a provoqué une instabilité importante dans les économies en développement, empêchant les États d'intervenir pour protéger leur économie, leur monnaie et leurs citoyens en temps de crise. Présentons quelques exemples pour éclaircir notre propos. La crise asiatique de la fin des années 1990 a été causée par des attaques spéculatives contre la Thaïlande et par des rumeurs concernant le manque de liquidité de la Corée du Sud. Comme les banques ne voulaient plus prêter à ces pays et les investisseurs en retiraient leur argent, le FMI est intervenu en octroyant des prêts, soit 105 milliards de dollars au total,³³ pour stabiliser l'économie et le taux de change. Ces prêts ont été conditionnels à une libéralisation économique sévère et rapide, qui a, au final, aggravé la crise qui se dessinait : baisse des dépenses de l'État, vente des ressources publiques à des intérêts privés, dérèglementation des marchés. Les résultats se sont rapidement fait sentir, le taux de chômage a été multiplié par quatre en Corée, par trois en Thaïlande et par dix en Indonésie.³⁴ Le quart de la population sud-coréenne est basculé dans la pauvreté, tandis que le PIB chutait de 6.7%. En Indonésie, 15% de la population masculine active avant la crise a perdu son emploi et le PIB a chuté de 13.1%. Faute de croissance et de consommation, de nombreuses entreprises ont fait faillite : 75% des entreprises en Indonésie étaient en difficulté et 50% des entreprises en Thaïlande n'arrivaient plus à rembourser leurs dettes.³⁵ Cette situation a entraîné la fermeture de plusieurs banques (16 en Indonésie), et un accès difficile au crédit rendant presque impossible toute reprise. Ainsi, la Thaïlande, la Corée du Sud, les Philippines et l'Indonésie

³² Stiglitz, J. *La grande Désillusion*, LGF, Paris, 2009, p.149.

³³ *Ibid.*, p.162.

³⁴ *Ibid.*, p.164.

³⁵ *Ibid.*, p.193.

allaient être entraînés dans une crise majeure, qui allait même toucher la Russie et le Brésil. Les pays asiatiques qui ont le mieux résisté à la crise sont la Chine et la Malaisie, qui ont refusé les conditions du FMI.

La Russie, pour favoriser le passage du communisme au capitalisme, a aussi obtenu l'aide du FMI, avec des résultats similaires. Dans le cas de la Russie, l'empressement à imposer l'idéologie capitaliste aux anciens ennemis était si grand, qu'elle fut mise en place avant même les cadres légaux nécessaires au bon fonctionnement du marché. Comme les institutions juridiques et sociales étaient absentes, la situation a dégénéré en un vaste pillage des ressources nationales au bénéfice des oligarques et aux dépens de la population russe. Deux mesures sont ici pointées du doigt. La première est la libéralisation rapide des marchés, ce qui a entraîné une forte inflation (plus de 10% par mois) et a englouti la majeure partie de l'épargne russe. Pour lutter contre l'inflation, on a augmenté les taux d'intérêt, mais cette mesure a fait en sorte que plusieurs entreprises n'ont plus eu accès aux prêts et cette situation a nui à la reprise économique et empêché une saine privatisation des propriétés de l'État. Entre 1990 et 1999, le PIB de la Russie a ainsi chuté de 54% et la production industrielle de 60%.³⁶ Le taux de personnes vivant avec moins de 2\$ par jour est également passé de 2% à 24% durant cette période, et, en 1998, plus de 40% de la population vivait avec moins de 4\$ par jour.³⁷ La seconde mesure responsable de l'échec du passage du communisme au libéralisme est la privatisation accélérée des 225 000 sociétés d'État. Comme cette privatisation s'est opérée hors de cadres légaux bien définis, les oligarques ont profité de la vente à rabais pour s'emparer de l'ensemble des firmes russes. Puis, bénéficiant de la dérèglementation des marchés, les nouveaux propriétaires ont investi leurs profits à l'étranger, privant la Russie des milliards de roubles dont elle avait désespérément besoin pour redorer son économie.

Plus récemment, le FMI a été appelé à intervenir au sein de la troïka (FMI, UE et BCE) pour stabiliser l'économie lors de la crise de la dette européenne. Les mesures d'aide ont rappelé celles utilisées au cours de la crise asiatique et du passage du communisme au capitalisme en Russie. Prenons par exemple le cas de la Grèce. Celle-ci, voyant sa dette nationale augmenter et représenter près de 150% du PIB, avait de plus en plus de difficulté à

³⁶ *Ibid.*, p.233.

³⁷ *Ibid.*, p.248.

obtenir des investissements et des prêts sur le marché international. La troïka est intervenue en mai 2010, proposant des prêts totalisant 110 milliards d'euros sur trois ans, conditionnels à une réduction du déficit public de 30 milliards.³⁸ La Grèce a accepté l'aide, coupant dans les régimes de retraite, les salaires aux fonctionnaires, haussant les impôts, luttant contre l'évasion fiscale et privatisant des propriétés de l'État. L'austérité et la vente de feu grecques n'ont pas suffi pour respecter les échéanciers des créanciers, et l'été dernier, ceux-ci ont réclamé de nouvelles coupures budgétaires, exigeant de nouvelles réductions du déficit public de l'ordre de 28.4 milliards d'euros pour 2015, en plus des 30 milliards déjà prévus. La Grèce a répondu par de nouvelles mesures d'austérité et une augmentation des privatisations, sensées rapporter 50 milliards à l'État au final. Afin d'obtenir la tranche d'aide fixée pour octobre 2011, les parlementaires ont voté de nouvelles coupes dans les retraites, la mise au chômage de 30 000 fonctionnaires, la baisse du seuil minimal d'imposition à 5000 euros par année et l'accélération des privatisations, en particulier dans les secteurs de la loterie et du jeu, de l'aéroport d'Athènes et de l'énergie.³⁹ Le problème lié aux mesures prises par la troïka est double. D'abord, les citoyens de la classe moyenne et les pauvres ont de plus en plus de difficulté à faire face à leurs obligations financières, entre autres à payer leur loyer, leurs impôts, et parfois même leur nourriture. La baisse de la consommation et de l'investissement freinent la croissance et entraînent une diminution de la production et une hausse du taux de chômage (depuis juin 2010, le taux de chômage a augmenté de plus de 4 points, s'établissant maintenant à +/-16%). Ainsi, l'État, pris dans un cercle vicieux, a moins de revenus et doit de nouveau faire preuve d'austérité et accélérer les privatisations...

Si les mesures du FMI ont mal servi les populations touchées par des crises, elles ont été, en général, profitables pour de puissantes sociétés, qui ont pu s'emparer de compagnies privées et nationales à rabais ou pénétrer des marchés étrangers, et pour des banques créancières, à qui revenait finalement l'essentiel des prêts consentis par le FMI. En somme, « si l'on examine le FMI *comme si* son objectif était de servir les intérêts de la communauté financière, on trouve un sens à des actes qui, sans cela, paraîtraient contradictoires et intellectuellement incohérents. »⁴⁰ Le problème majeur avec le FMI c'est, conséquemment, qu'il

³⁸ Le Monde, *Zone euro – La tentation du vide*, Le Devoir, 23 juillet 2011.

³⁹ Agence France-Presse, *Grèce – Une autre cure de rigueur amplifie la colère de la rue*, Le Devoir, 22 septembre 2011.

⁴⁰ Stiglitz, J. *La grande Désillusion*, LGF, Paris, 2009, p.330.

est devenu un outil pour les puissants de la finance et de l'industrie, oubliant peu à peu son rôle essentiel, celui de soutien au développement et à la stabilisation économique mondiale. Son accointance avec les riches milieux de la finance américains ne fait plus de doute, et ses politiques sont trop souvent déterminées par les intérêts commerciaux et financiers, au détriment de populations entières qui sont durement affectées. Ces constats sont significatifs et font dire à Stiglitz : « *Le changement le plus fondamental qui s'impose pour que la mondialisation fonctionne comme elle le devrait, c'est celui de son mode de gouvernement. Il faut transformer le système des droits de vote au FMI et à la Banque mondiale, et réformer l'ensemble des institutions économiques internationales afin que les ministres du Commerce ne soient plus les seuls à se faire entendre à l'OMC, et les ministres des Finances et du Trésor, au FMI et à la Banque mondiale.* »⁴¹

Conclusion

Nous avons approché dans ce texte l'idée d'une gouvernance mondiale par le biais de la pensée de la *Société des nations* de Kant. L'ONU, l'association internationale qui s'apparente le mieux au projet kantien, ne semble pas répondre aux critères du philosophe, à cause notamment de ses problèmes structurels et de son incapacité à gérer les guerres. De plus, nous avons observé qu'une paix perpétuelle est impossible sans un contrôle mondial de l'économie et une aide réelle apportée aux pays en crise. Cette régulation économique internationale est absente de la pensée kantienne, mais présente au sein de l'article premier de la Charte des nations unies. Par contre, l'ONU n'exerce quasiment aucun pouvoir économique, laissant pratiquement toute la place à une organisation indépendante, le FMI. Des réformes au sein de l'ONU sont par conséquent nécessaires si les pays désirent parvenir à une paix perpétuelle au sein d'une *Société des nations*. Mais, dans sa structure issue de la seconde guerre mondiale, l'ONU est-elle réformable ? Ne devrions-nous pas penser plutôt une République mondiale ayant de réels pouvoirs militaires et judiciaires ?

⁴¹ *Ibid.*, p.357.